



Municipalité  
**d'Hébertville-Station**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE-STATION

**AUX CONTRIBUABLES DU TERRITOIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE-STATION**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, greffière-trésorière et directrice générale de la susdite Municipalité :

- que le rôle triennal d'évaluation foncière 2026-2027-2028 du territoire de la municipalité d'Hébertville-Station sera, en 2026, dans le premier exercice financier de son application et que toute personne peut en prendre connaissance, sur le site Internet de la Municipalité en cliquant sur : [www.hebertville-station.com](http://www.hebertville-station.com) section outils, section dernières nouvelles et cliquer sur le lien bleu concernant le rôle d'évaluation;
- que toute demande de révision prévue par la section I du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de cette même loi, doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant;
- que pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :
  - être adressée par courrier recommandé ou déposée à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, située au 625, rue Bergeron Ouest, Alma, G8B 1V3 **avant le 30 avril 2026**;
  - être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus mentionné;
  - être accompagnée de la somme d'argent telle que déterminée par le règlement 311-2021 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.
- que le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Donné à Hébertville-Station

Ce 18<sup>e</sup> jour de septembre de l'an deux mille vingt-deux (2025).

Marie-Ève Roy, M.Sc., DMA  
Greffière-trésorière et directrice générale